

1 Nom du navire:	<b>Via Euros</b>	Numéro d'émission:	<b>78</b>
2 Statut du Navire:	<u>Etranger</u>	<b>PERIODE DE VALIDITE UNIQUE</b>	
3 Société:	<u>Tifa Guinée International</u>	Du	<b>01/10/2013</b>
4 Responsabilité Morale:	<u>Aboubacar Danfaka</u>	Au	<b>31/12/2013</b>
5 Nom du Capitaine:	<u>Lahuec Frédéric</u>		
6 Port et Numéro Immatriculation:	<u>Concarneau</u>	<u>CC 791294</u>	
7 Type de Navire:	<u>Senneur</u>		
8 Type de pêche:	<u>Thonier Senneur</u>		
9 Type de Conservation:	<u>Congélation en saumure thonier</u>		
10 Indicatif d'Appel:	<u>F G R S</u>	Marque à exhiber:	<b>F G R S VIA EUROS</b>
11 Fréquence d'Appel:	<u>8259,3</u>	Date et Heure de marquage	<u>29/03/2013 12:05:50</u>
12 Longueur :	<u>78,33</u>	Largeur.:	<u>13,68</u>
13 Creux* / Tirant d'eau:	<u>7,54*</u>		
14 TJB	<u>1737,00</u>	TJN:	<u>521,00</u>
15 Volume de la cale:	<u>1608,00 m3</u>		
16 Puissance du Moteur:	<u>3091,0 CV</u>		
17 Engin de Pêche:	<u>Senne</u>		
18 Maillage Autorisé:			
19 Zone de Pêche :	<u>Au delà de cinquante (50) milles</u>		
20 Captures Accessoires			

\* Le présent navire, autorisé à la pêche dans les eaux sous souveraineté de la Guinée au terme de la présente licence, est tenu d'embarquer un observateur

\* Le Capitaine du navire autorisé doit accorder à l'observateur l'accès aux équipements de communication de bord tous les jours et un traitement équivalent à ceux accordés aux officiers de bord

\* La validité de cette licence est subordonnée au respect des dispositions du code de la pêche maritime et de ses textes d'application ainsi qu'aux conditions de licences éditées dans le plan de pêche 2013

\* L'armateur et le Capitaine du Navire autorisé sont tenus de se conformer aux lois et règlements en vigueur sur l'exercice de la pêche et la navigation maritime ainsi qu'aux dispositions du plan de pêche

\* La présente licence doit être rendue au CNSP, une fois arrivée à expiration